



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

PARIS, LE 19 DEC. 2007

SECAE/SQ/nm/N°1355

Cher Monsieur le Président, *cher Pierre,*

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français le 9 juillet 2007 le texte référencé COM(2007)315 relatif à une proposition de règlement du Conseil portant création de l'entreprise commune Clean Sky.

En complément des instruments mis en œuvre dans le 6<sup>ème</sup> programme-cadre pour la recherche et le développement (PCRD), le 7<sup>ème</sup> PCRD prévoit, pour des programmes de recherche ambitieux et bénéficiant d'investissements privés et publics importants, la création d'un nombre limité d'initiatives technologiques européennes conjointes (ITC). Pour un secteur ou un thème de recherche donné, il s'agit de mettre en place un partenariat « public-privé » associant la Commission, des États membres et les industriels intéressés au travers d'une structure juridique spécifique (les entreprises communes, basées sur les articles 171 et 172 du traité CE). Celle-ci est dotée de règles de gouvernance lui permettant de mettre en œuvre une thématique du 7<sup>ème</sup> PCRD et d'un agenda stratégique de recherche élaboré préalablement au sein des plates-formes technologiques européennes. Les Initiatives Technologiques Conjointes (ITC) ont fait l'objet d'une demande et d'un fort soutien des partenaires industriels concernés.

Le 9 novembre 2006, la Commission a confirmé l'existence d'un « paquet » de quatre initiatives ayant atteint une maturité suffisante.

../.

Monsieur Pierre LEQUILLER  
Président de la Délégation pour l'Union européenne  
Assemblée-Nationale  
33, rue Saint Dominique  
75007 PARIS

Le Conseil européen des 8 et 9 mars 2007 a renouvelé son invitation à la Commission de présenter des propositions d'ITC en vue de leur lancement au plus tôt. Parmi elles, l'ITC « Clean Sky » doit permettre d'accélérer la maturation des technologies de rupture nécessaires au développement durable de l'aéronautique et du transport aérien, en réduisant son impact sur l'environnement.

Le Conseil Compétitivité des 22 et 23 novembre a adopté à l'unanimité une orientation générale concernant le règlement instituant l'Initiative technologique conjointe « Clean Sky ».

La présidence de l'Union européenne a indiqué son souhait d'inscrire le nouveau texte en point A de l'ordre du jour du Conseil « environnement » programmé le 20 décembre 2007.

Dans ce contexte, je vous remercie de bien vouloir examiner le texte en question selon la procédure d'urgence, de sorte que la délégation française soit en mesure de prendre position lors du Conseil considéré.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. *et de mes sentiments assurés*



Jean-Pierre JOUYET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLÉGATION  
POUR L'UNION EUROPÉENNE

*Le Président*  
D1012/PP/CG

Paris, le 19 décembre 2007

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 19 décembre 2007, vous avez saisi la Délégation d'une demande d'examen en urgence d'une proposition de règlement du Conseil portant création de l'entreprise commune *Clean Sky* (document E 3576).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Délégation m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Cette proposition de règlement a pour objet de créer une entreprise commune *Clean Sky* pour la mise en œuvre de l'initiative technologique conjointe *Clean Sky*, sa création étant prévue pour une période s'achevant au 31 décembre 2017.

Ce texte doit être adopté par le Conseil le 20 décembre 2007.

Bien que n'ayant pu consulter la Délégation, je crois pouvoir affirmer que ce projet ne suscite pas de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Délégation approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre LEQUILLER

Monsieur Jean-Pierre JOUYET  
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes  
37 Quai d'Orsay  
75351 PARIS Cedex 07